

Le concours « Les talents de l'enseignement agricole » au SIA 2025

A l'occasion du SIA 2025, la DGER lance la première édition du concours « Les talents de l'enseignement agricole ». Ce concours, qui s'inspire de la signature de l'Aventure du vivant « révèle ton talent » se déploie sur Instagram et fait appel aux apprenants, établissements, professionnels des métiers du vivant qui portent un projet ou une initiative pouvant incarner les spécificités et l'excellence de l'enseignement agricole.

Exemples concrets de talents: champion sportif, artiste, lauréat d'un concours national ou international (meilleur berger du monde, champion du monde de la frite...), jeune engagé dans une formation spécifique et reconnue pour le niveau des professionnels formés (entretien des terrains sportifs enherbés, tonnelier d'art...), parcours professionnel inspirant, engagement solidaire remarquable, créateur d'entreprise...

Les objectifs :

- Valoriser les points forts de l'enseignement agricole, dans toute leur diversité, en les illustrant par de courts témoignages de personnes qui ont pu y développer un talent remarquable.
- Mobiliser l'écosystème autour d'un concours vidéo, qui se déroule sur les réseaux sociaux, et qui met en avant des apprenants, individuellement ou éventuellement en groupe, des professionnels des métiers du vivant, voire des personnalités passées par l'EA.
- Au travers des talents valorisés, incarner auprès du grand public l'excellence de l'enseignement agricole, dans toute sa diversité, et « inspirer » nos cibles prioritaires.

Si le concept s'avère une réussite, cela créera une dynamique durable autour des talents de l'enseignement agricole, avec une déclinaison possible tout au long de l'année, au-delà du SIA.

Le principe en pratique :

Les participants au concours sont appelés à réaliser de courtes vidéos (entre 15 et 30 secondes) permettant de présenter leur projet, de « révéler leur talent » et d'expliquer en quoi l'enseignement agricole leur a permis de révéler ce talent.

Ces vidéos pourront être réalisées sous différents formats, présentation face caméra ou mini reportage avec ou sans voix off mais devront impérativement répondre aux contraintes suivantes :

- Être tournées au format story (portrait) pour pouvoir être publiées sur Instagram.
- Respecter une durée minimale de 15 secondes et ne pas excéder 30 secondes.
- Débuter par une courte présentation avec la mention de la phrase « L'enseignement agricole m'a permis de révéler mon talent. » (exemple : *Je m'appelle ..., je suis en BTSA.... et je suis aussi la championne France de.... L'enseignement agricole m'a permis de révéler mon talent car j'y ai appris...»*)
- Être **publiées entre le 17/02 et le 02/03** sur le compte Instagram d'un établissement, d'un apprenant ou encore d'un professionnel. Une même vidéo peut être publiée et relayée sur

plusieurs comptes.

- **Mentionner impérativement le compte @laventureduvivant et les hashtags #EnseignementAgricole #RévèleTonTalent**

La vidéo qui aura enregistré le plus d'interactions (likes, partages, commentaires) à la date du 10/03/2025 à 10h sera primée. Elle sera relayée sur les réseaux sociaux du ministère et de l'aventure du vivant.

Le vainqueur recevra la récompense suivante :

- Deux places pour un match de l'équipe de France de rugby (billets de train inclus) ou deux places pour la Comédie-Française (billets de train inclus)
- Une subvention de 2 000 euros pour son établissement d'enseignement agricole, qui permettra de conduire un projet pédagogique.

La mécanique :

Phase 1 : Appel à participation

Les établissements sont incités à relayer ce concours auprès de leurs élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires et de leurs enseignants. Si un établissement identifie un ou plusieurs talents qu'il souhaite mettre en avant, il peut le faire de deux façons :

1. En amont du SIA, proposer au jeune ou à la personne concernée de réaliser la vidéo de présentation du talent et la publier sur les réseaux sociaux, en mentionnant le compte @laventureduvivant et les hashtag #EnseignementAgricole #RévèleTonTalent. Cette vidéo peut également être transmise par e-mail aux équipes du bureau de la communication (BCOM) de la DGER (à l'adresse : bcom.dat.dger@agriculture.gouv.fr) pour que cette dernière soit postée en story sur le compte de @laventureduvivant.
2. Pendant le SIA, si un ou plusieurs talents sont présents sur place, faire remonter l'information au DAT/BCOM pour que celui-ci réalise une captation (20 minutes de mobilisation maximum). La vidéo sera alors partagée directement par le compte @laventureduvivant, en dehors du cadre du concours.

Dans ce cas, il sera nécessaire que le script de la vidéo ait déjà été pensé par le talent. Une autorisation de droit à l'image (document joint) devra également être signée et transmise avant le 20 février. Dans le cadre de la participation d'un mineur, cette autorisation devra être signée par les responsables légaux.

En particulier : quelques vidéos de jeunes participant au TIEA seront tournées sur place.

L'appel à participation sera également relayé auprès des établissements par les têtes de réseaux nationales (Union des MFR, CNEAP, UNREP et association des équipes de direction d'EPLEFPA).

Phase 2 : Créer un véritable rendez-vous sur Instagram, pendant toute la durée du salon

Un événement digital « les talents de l'enseignement agricole » sera lancé le lundi 24 février (premier lundi du SIA), par une personnalité connue et appréciée du grand public. Un rendez-vous sera donné, via une fonctionnalité de rappel sur Instagram, tous les jours à la même heure pour découvrir en story un talent de l'enseignement agricole, grâce aux vidéos qui auront publiées et transmises au bureau de la communication de la DGER.

Phase 3 : Faire vivre le concept au-delà du SIA

L'ensemble des vidéos qui ont été réalisées dans le cadre de ce concours seront valorisées en story à la une, sur le compte de @laventureduvivant.

D'autres vidéos pourront également être réalisées après le SIA et permettront de faire perdurer le

concept, tout au long de l'année. Les talents valorisés, leur formation et leur parcours inspirant permettront ainsi d'illustrer ce qu'est l'enseignement agricole. Ils viendront nourrir une démarche d'ambassadorat, bénéfique à l'attractivité des filières et des métiers du vivant.

Pour que cette opération de visibilité de l'enseignement agricole soit une réussite, nous comptons sur votre mobilisation !

Vous avez une question ou besoin d'aide pour la réalisation de votre vidéo ?

Vous pouvez contacter le Département des affaires transversales et son bureau de la communication de l'enseignement et de la recherche agricoles (DAT/BCOM) :

01 49 55 42 70 - bcom.dat.dger@agriculture.gouv.fr